

# Le pilotage du contrat à l'échelle intercommunale : *exercice pratique à Oyonnax et Aix-les-Bains*

La loi de programmation prévoit que les nouveaux contrats de ville seront signés à l'échelle intercommunale. Pour certains territoires, cette disposition introduit des changements profonds dans les manières d'opérer, comme en témoignent Jean-Pierre Goulard, directeur de la cohésion sociale, de l'éducation et des services à la population et chef de projet politique de la ville d'Oyonnax, et Catherine Fabbri, chargée de mission politique de la ville à la communauté d'agglomération du lac du Bourget.

## Oyonnax, chef de file du contrat, au service d'une stratégie intercommunale

La construction du contrat de ville s'est engagée sous l'impulsion d'Oyonnax, ville-centre de la communauté de communes du Haut-Bugey<sup>1</sup>. Outre son expérience de longue date dans le champ de la politique de ville, plusieurs raisons font que cette municipalité apparaît comme l'échelon légitime pour

### La nouvelle géographie prioritaire a modifié la donne

endosser le rôle de chef de file. La CCHB, née il y a moins d'un an, est encore en structuration. Elle est composée de communes dont les spécificités rurales les éloignent parfois des enjeux liés au développement social urbain. Si le champ de la politique de la ville est aujourd'hui pris en compte au sein de la CCHB, avec la nomination d'une vice-présidence, l'intercommunalité ne s'est pas encore dotée des ressources internes nécessaires pour bâtir son positionnement stratégique sur ce volet.

Par ailleurs, la nouvelle géographie prioritaire a modifié la donne : rétrécissement des périmètres à Oyonnax, sortie de la ville d'Arbent et apparition d'un nouveau quartier sur la commune de Bellignat. Cette entrée conforte les constats de problématiques identifiées depuis plusieurs années sur ce territoire.

Aussi, les outils développés par la ville d'Oyonnax, notamment en termes d'observation, et son équipe dédiée à la politique de la ville sont autant d'appuis que l'équipe municipale de Bellignat peut mobiliser. Le projet de territoire en cours de définition reposera sur un contrat de ville unique intégrant à la fois les quartiers prioritaires d'Oyonnax et Bellignat, et les sites sortants, dont il semble admis politiquement qu'ils deviendront des territoires de veille dans ce même contrat. En concertation avec l'ensemble des partenaires, ce contrat constituera un cadre de référence évolutif. Il offrira la possibilité d'adapter des actions, voire de créer de nouveaux axes d'intervention si l'évolution des situations locales l'exige. Cette souplesse affichée permettra également à la CCHB, qui en sera signataire, de prendre progressivement sa place.

### Des croisements à l'œuvre

D'ores et déjà, la CCHB est impliquée dans les instances du contrat, par la présence systématique d'un élu et d'un fonctionnaire lors des réunions de préparation. Une réflexion est d'ailleurs engagée pour des territoires proches d'Oyonnax (Nantua et Montréal-la-Cluse), sur lesquels des problématiques

économiques et sociales ont été décelées, mais qui ne sont pas aujourd'hui inclus dans la géographie prioritaire. Le contrat de ville pourrait donc afficher une stratégie d'intervention territoriale plus large et cohérente entre les échelons communaux et intercommunaux.

Par ailleurs, la ville d'Oyonnax entend compter sur la compétence développement économique de la CCHB pour alimenter le volet formation/insertion/emploi/développement économique du prochain contrat.

Cela permettra de renforcer les synergies entre l'équipe politique de la ville d'Oyonnax et celle du développement économique de l'intercommunalité. ■

*Jean-Pierre Goulard*

1 - La CCHB est un nouvel échelon intercommunal regroupant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, 37 communes et près de 60 000 habitants suite à la fusion des communautés de communes de la Combe du Val-Brénod, du Lac de Nantua, des Monts Berthiand et d'Oyonnax.

## Anticiper pour mieux s'organiser : la démarche de l'agglomération d'Aix-les-Bains

La communauté d'agglomération du lac du Bourget (CALB) a engagé au 1<sup>er</sup> semestre 2013 une réflexion pour faire émerger une démarche « Cohésion 2014-2020 », anticipant ainsi sur les attendus de la future loi de programmation pour la ville et de la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020. Un travail d'échange et de partage avec les partenaires sur les thématiques de l'habitat, l'économie, l'énergie, le numérique et les grands projets de l'agglomération a ainsi permis d'inscrire très tôt la problématique des quartiers dans une stratégie plus large, et sans attendre de connaître la géographie prioritaire de l'État alors très incertaine pour l'agglomération. Lors de la publication de la liste des quartiers prioritaires incluant un site du territoire de la CALB, ce travail préalable a permis un gain de temps important dans la co-construction du contrat de ville qui concerne un quartier prioritaire (Marlioz) et deux quartiers sortants (Liberté et Sierroz, Franklin-Roosevelt).

Avec la publication de la loi du 21 février 2014 qui confère aux EPCI les missions de diagnostic, d'animation et d'ingénierie pour l'élaboration et l'animation des contrats de ville, la CALB a vu son rôle légitimé. Cette nouvelle donne législative a également nécessité d'adapter son organisation pour assumer ce rôle et les responsabilités qui en découlent.

### *Les étapes du changement*

Trois grands temps ont rythmé cette évolution. En premier lieu, une journée portes ouvertes organisée suite aux élections, a permis aux élus des conseils municipaux des 18 communes de découvrir la CALB et ses principaux services, dont la politique de la ville. Ensuite, l'agglomération a constitué un groupe

de travail mobilisant plus largement les décideurs politiques et les partenaires incontournables du territoire pour accompagner le processus d'élaboration du contrat de ville. Enfin, la cellule administrative politique de la ville a été redimensionnée. Elle reposera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur un poste à temps plein qui conjugue la politique de la ville et les partenariats externes (CPER, fonds européens, grands projets générateurs d'emplois, etc.) et un poste d'assistance administrative à temps plein dédié au contrat de ville. Cette cellule très resserrée a pour vocation première de créer une réelle synergie entre tous les acteurs et de fonctionner en mode projet avec l'ensemble des équipes internes et externes, sans venir en substitution des équipes opérationnelles de la ville. Leur implication dans la préparation du contrat de ville et leur proximité avec les habitants sont en effet un gage de réussite dans la mise en œuvre des actions.

Cette réorganisation à l'œuvre va contribuer à faciliter l'approche croisée des questions urbaines, sociales et économiques. À ce titre, le pilotage stratégique à l'échelle de l'agglomération se révèle d'ores et déjà de nature à faciliter et accélérer les partenariats à tisser. Par exemple, l'implication des services habitat et développement économique de l'agglomération, ou encore du service en charge du SIG (système d'information géographique), qui a appuyé le travail sur le périmètre du quartier, est beaucoup plus aisée à déclencher que lors de l'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale par la ville. ■

**La cellule administrative politique de la ville a été redimensionnée**

*Catherine Fabbri*